



TC EN SALLE

Vendredi 11 décembre 2026

Parc des Sports Charles Ehrmann

Nice

Version 1 du 01/09/2026

Courses	Horaires	Hauteur	Longueur	Triple saut
50m Haies F (0,76 puis 0,84) 1 ^{er} tour	18h30			TCC
	18h45	TCM		
50m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 1 ^{er} tour	18h50			
50m Haies F (0,76 puis 0,84) 2 ^e tour	19h20			
	19h30		TCF	
50m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 2 ^e tour	19h40			
50m TCF 1 ^{er} tour	20h10			
50m TCM 1 ^{er} tour	20h40			
	20h45	TCF	TCM	
50m TCF 2 ^e tour	21h15			
50m TCM 2 ^e tour	21h45			

Secrétariat : Ouverture à 17h30. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 45 minutes avant le début des épreuves.

Courses : Participation obligatoire au 1^{er} tour pour participer au 2^e tour. Les athlètes DNF et DQ du 1^{er} tour peuvent participer au 2^e tour.

Concours : Nombre d'essais par athlète : longueur et triple saut : 3 essais + 3 essais supplémentaires pour les 8 meilleur-e-s (différenciation F et M au triple saut). Dans un premier temps, les concours sont exclusivement réservés aux athlètes licencié-e-s dans les clubs des Alpes-Maritimes. Les demandes d'engagements d'athlètes non-licencié-e-s dans les clubs des Alpes-Maritimes devront être formulées à contact@athle06.org ; elles seront étudiées si le nombre d'engagé-e-s ne dépasse pas 12 athlètes pour les concours de hauteur, 15 athlètes pour les concours de longueur et 8 athlètes pour le concours de triple saut.

Jury : Convocation pour 17h45. Chaque club devra fournir un nombre minimal de juges en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 9 décembre 2026 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.





Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 TC en salle
Vendredi 11 décembre 2026 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06**, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2025 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Équip'Athlé Coupe des Clubs	Gratuit	10,00 euros / athlète
Meetings	Gratuit	10,00 euros / athlète

Modalités de paiement des engagements

Le règlement des droits d'engagement est effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Pénalités pour non-respect des procédures d'engagement et de confirmation des engagements

1. Tout athlète non inscrit à une épreuve (conformément au délai spécifié sur le programme de la compétition) pourra être ajouté sous réserve d'une décision favorable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale. Dans ce cas, l'athlète devra s'acquitter d'une pénalité de 15 euros avant le début de l'épreuve ; aucun paiement rétroactif ne sera accepté.
2. Tout athlète ayant omis de confirmer son engagement dans le délai imparti et souhaitant néanmoins participer à l'épreuve concernée devra payer une pénalité de 15 euros avant le début de ladite épreuve. Cette pénalité est soumise à l'approbation préalable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale.
3. Tout athlète ayant confirmé son engagement pour une épreuve mais se désistant (DNS) sans prévenir le secrétariat recevra une pénalité de 15 euros. Cette pénalité sera facturée après la compétition et envoyée au club de l'athlète concerné. Le club disposera de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour effectuer le paiement par virement ou par chèque (le cachet de la poste faisant foi). Si le paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, le club sera temporairement privé du droit d'inscrire des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06, y compris celles soutenant les championnats départementaux (piste, salle ou cross-country).